


# Procédure en cas de non-respect des consignes liées à la COVID-19




# Étape 1

## 1<sup>ère</sup> observation

 **Tout est conforme et sécuritaire**  
Une 2<sup>ème</sup> visite peut être effectuée à long terme pour faire un suivi

 **Quelques éléments pourraient être améliorés et corrigés**  
Une 2<sup>ème</sup> visite est nécessaire

 **Le club présente des manquements graves aux normes et consignes. Il est averti par son ARS et doit rapidement y remédier**  
Une 2<sup>ème</sup> visite à court terme (1 à 2 semaines) est nécessaire

# Étape 1

## 2<sup>ème</sup> observation

 Tout est conforme et sécuritaire

 Quelques éléments pourraient être améliorés et corrigés

 Le club reçoit une lettre d'avis de Soccer Québec expliquant que si les consignes et normes ne sont pas respectées pour la prochaine visite, le club pourrait se voir retirer son autorisation de participer à des activités de soccer sanctionnées par Soccer Québec pour 2020.

Une 3<sup>ème</sup> visite est nécessaire

# Étape 1

## 3<sup>ème</sup> observation



**Tout est conforme et sécuritaire**



**Quelques éléments pourraient être améliorés et corrigés**



**Le club reçoit une saction de Soccer Québec pour 2020**

## Sanction si le club ne se conforme pas aux exigences suite aux 3 observations

- ❖ Le club pourrait se voir retirer le droit de participer à des activités de soccer sanctionnées pour la saison 2020
- ❖ Le club devra faire la demande à l'ARS d'effectuer une 4ème observation qui respectera toutes les directives avant de pouvoir reprendre ses activités.

En tout temps, les consignes et recommandations gouvernementales doivent être suivies et respectées



**SOCCER**  
**QUEBEC**

**MERCI!**